

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2016.

### Nombre de conseillers

En exercice : 12  
Présents : 07  
Votants : 09

L'an deux mil seize

Le vingt-huit septembre à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal Viguié, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2016.

### Présents :

M. Borderieux Jack, M. Bordu Gérard, Mme Cadete Virginie, M. Coplo Edouard, M. Fleurier Rémy et Mme Juste Ginette.

### Personnes excusées :

M. Cantin Sébastien, M. Dauron Alain, Mme Danjou Francine (pouvoir à Mme Juste Ginette), Mme Gibert Annie (pouvoir à M. Viguié Pascal) et M. Ortéga Frédéric.

Mme Ginette Juste a été élue secrétaire.

Le précédent compte-rendu est lu et approuvé.

### Transfert de bail et licence IV du bar restaurant chez Fred situé 6 route Léré à Sury près Léré.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité par 9 voix pour, le transfert du bail commercial et de la licence IV entre M. Ortéga Frédéric et son successeur.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de ces deux transferts et de tous les actes liés à ces transferts.

### Subvention.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 9 voix pour, de verser une subvention d'un montant de 160 euros à l'association de l'amicale des sapeurs-pompiers de Santranges pour participer à l'achat d'une enseigne de façade portant l'inscription « Sapeurs-Pompiers » au centre d'intervention et de secours de Santranges.

### Alevinage de la Fortay.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 9 voix pour, de commander à la pisciculture du Val de Loire 60 kg de gardons, 40 kg de brochets et 20 kg de sandres pour un montant de 1 162.80 euros T.T.C. pour aleviner l'étang de la Fortay.

### Indemnités du comptable public.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 9 voix pour, de ne pas verser d'indemnités de conseil et de confection de budget pour la période de 240 jours de l'année 2016 à Mme Moreau Danielle, comptable public à la trésorerie de Sancerre.

### Temps d'activités périscolaires 2015-2016 école de Léré.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 9 voix pour, de participer financièrement aux T.A.P. (temps d'activités périscolaires) pour l'année 2015-2016 au prorata des 45 élèves de Sury scolarisés à l'école de Léré soit 45 x 155.52 soit pour un montant de 6 998.40 euros.

#### Taxe aménagement.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 9 voix pour, d'exonérer les abris de jardin soumis à demande préalable de la part communale de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### Ordures ménagères :

Monsieur le Maire lit le rapport du syndicat mixte de collecte et de traitement des résidus ménagers des régions de Léré - Sancerre et Vailly sur Sauldre.

Le total des dépenses effectuées par le syndicat pour l'année 2015 s'élève à 2 098 019 euros soit 106 euros par an et par habitant (+ 4,9 % par rapport à 2014).

#### Cimetière :

Monsieur le Maire explique que la procédure de reprise de 49 concessions en état d'abandon est commencée et qu'elle durera environ 3 ans.

#### 14 juillet :

Après délibération, le conseil municipal décide par 8 voix pour et une voix contre d'organiser un repas républicain le 14 juillet 2017. La commune paiera les repas aux habitants de la commune.

#### Haie située à côté du terrain de boules à l'entrée de la commune côté Léré :

Le conseil municipal pense qu'il serait judicieux de l'arracher. Il étudie un devis reçu mais souhaite en demander deux autres pour comparer le coût de cette opération.

#### Eclairage public :

Suite à la demande de plusieurs habitants du lieu-dit le Grand Bois Dieu, un devis a été demandé au SDE 18 pour l'ajout de 2 éclairages publics supplémentaires.

#### Vitesse rue de Bretagne :

Suite à des demandes récurrentes de riverains de la rue de Bretagne, il sera étudié une solution pour ralentir la vitesse des véhicules dans cette rue. Sachant qu'en 2010, la commission de voirie avait conclu que la mise en place de chicanes ne semblait pas être la meilleure solution, risquant de perturber l'accès aux riverains. Il apparaissait plus judicieux d'envisager trois plateaux relativement longs sur la distance totale de la voie. M. Coplo et M. Fleurier s'occupent d'effectuer un sondage auprès des riverains concernés.

#### Remerciements :

Monsieur le Maire fait part des remerciements du comité des Fêtes et de l'Arandol pour les coupes données par la municipalité lors de leurs randonnées. Melle Suélie Cadete remercie le conseil municipal pour le bon scolaire de rentrée.

#### Questions diverses

Monsieur le Maire informe qu'il a été installé un nouveau container à piles dans le hall de la mairie. Les pompiers de Léré font une collecte de canettes aluminium à l'occasion du Téléthon. Le point de collecte est fixé chaque lundi à 18h au centre de secours de Léré.

La commune a perçu 27 000 € de la région Centre et 13 517 € de l'Etat pour la construction du city stade.

Elle a également perçu un acompte de 6 324 € du conseil départemental pour la réfection de la route de la Loire et 1 000 € de l'association du souvenir français (500 € au niveau local, 200 € au niveau départemental et 300 € au niveau national) pour l'édification du nouveau monument aux morts.

Monsieur le Maire fait part d'un échange avec Cher Touraine Numérique concernant le déploiement de la fibre optique. Les difficultés tant au niveau administratif qu'au niveau technique font que la seule solution est d'attendre la création de la nouvelle communauté de communes et de voir si celle-ci souhaiterait prendre la compétence.

Monsieur le Maire explique qu'un article d'une association n'a pas été publié dans le Sury infos car l'esprit de notre bulletin est de fédérer et non diviser la population et donc ne pas gérer les conflits personnels. Le conseil municipal trouve que le Sury infos est très bien.

Monsieur le Maire montre le plan des anciens ateliers municipaux avec la partie des parcelles qui a été bornée en vue de la vente à l'entreprise Corporon pour une superficie de 1 850 m<sup>2</sup>.

L'autorisation de travaux pour la mise aux normes d'accessibilité pour la salle Chigault a été acceptée, les travaux peuvent être réalisés.

La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle suite aux inondations de mai et juin 2016.

A la demande des habitants des Malais, des panneaux indicateurs du lieu-dit ont été installés.

Le contrôle URSSAF est terminé, aucune irrégularité n'a été constatée.

Dates des élections présidentielles : 23 avril 2017 et 7 mai 2017.

Date des élections législatives : 11 juin 2017 et 18 juin 2017.

Mlle Jennifer Deniot sera en stage à la mairie du 7 novembre au 3 décembre 2016.

Monsieur le Maire informe que suite au départ du Commandant Pruniaux du P.S.P.G., le nouveau commandant sera Marc Bourgeois et son adjoint sera Jean Ducret.

L'entreprise Corporon a fini les nouveaux bancs et le nouveau parquet en châtaigner à l'église.

Monsieur le Maire fait part des informations données par Mme Gibert : elle compte sur tout le monde pour la pièce de théâtre, le dimanche 9 octobre SDF à 19 h. Faire de la Pub.

L'Echappée de la Loire à Vélo samedi dernier fut une fête très sympathique, avec trop peu de monde pour cause de St-Michel à Cosne.

Monsieur le Maire remercie le comité des Fêtes de sa participation à cette manifestation organisée par la communauté de communes Haut Berry Val de Loire.

M. Coplo demande si la Préfecture a répondu au courrier sur les inondations et la commune de Savigny en Sancerre. Monsieur le Maire enverra une lettre de relance, aucune réponse n'étant apportée.

Mme Cadete explique que le sous-traitant d'Antargaz n'a pas pu relever les compteurs de gaz car il n'avait pas de document justifiant son intervention.

Le menuisier doit venir chez elle pour régler le problème de la fenêtre d'une de ses chambres.

Le car de transports scolaires du secondaire s'arrête à l'abribus du P.S.P.G. le matin et le soir. Ni le SITS ni la municipalité n'est au courant de ce nouvel arrêt.

M. Fleurier constate que suite aux courriers d'entretien des rives de la Balance, plusieurs personnes ont commencé à nettoyer.

Il demande si M. Corporon est allé à l'appartement du restaurant chez Fred pour établir un devis pour changer le parquet de la cuisine. Nous sommes en attente de devis pour changer le parquet suite à une fuite d'eau. Il demande si un dégât des eaux va être déclaré à l'assurance. M. Ortéga va remplir un constat amiable dégâts des eaux.

M. Bordu demande ce qui se passe avec l'agent technique Dominique Baubois. Monsieur le Maire explique que dorénavant Mr Baubois ne veut travailler que sur ordre de mission où lui est détaillé ce qu'il a à faire. Monsieur le Maire déplore cette situation ubuesque digne de l'école maternelle. M. Bordu pense qu'il serait judicieux qu'il s'occupe des chemins avant qu'il ne pleuve trop.

M. Borderieux informe que l'entreprise Robineau a commencé le chemin du cul à l'âne. Il informe qu'il a demandé un devis pour créer un accès à une maison en cours de rénovation au Grand Bois Dieu à côté de la mare.

M. Viguié fait le point des votes des communes composant les 3 communautés de communes concernant la fusion. Il explique les différences de fiscalité entre les C.D.C. Haut Berry Val de Loire et la C.D.C. du Pays Fort et celle du Sancerrois.

La séance est levée à 21h30.

